

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 12 AVRIL 2021 A 18 H 00

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. DESPLAT), M. MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIVES

Monsieur Michel VIVES est désigné secrétaire de séance, il procède à l'appel des présents.

Monsieur le Maire constatant le quorum atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 9 mars 2021 est soumis aux votes.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communication :

- Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 29 juin 2021 à 18 H

Lecture des décisions :

21-13	Restitution du dépôt de garantie d'un bail commercial avec Mme CLERGEAT Martine – La Brûlerie du Béarn – Magasin n°3b au Complexe de la Moutète, sis 16 avenue de la Moutète à Orthez Restitution dépôt de garantie de 516 € suite au départ de Mme CLERGEAT
21-14	Modificatif de la décision n° 03-70 Instituant la régie de recettes pour l'encaissement des droits de places des marchés et des halles Mise à disposition du régisseur d'un fonds de caisse de 100 €
21-15	Relance du lot « Nettoyage et entretien de la piscine municipale d'Orthez » suite à une résiliation Attribution du marché à la société APR pour un montant de 34 656 € HT (41 587,20 € TTC) pour une durée de un an

L'ordre du jour est abordé :

Dispositif « Petites Villes de Demain » - Signature d'une convention d'adhésion (Rapporteur - Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire indique que ce programme sera évolutif, piloté par un comité de projet, co-présidé par les maires de Mourenx et d'Orthez qui sont les deux villes retenues dans ce dispositif. Il s'agit d'une convention qui aura une durée de vie de 18 mois maximum. A l'issue, une nouvelle convention valant Opération de Revitalisation Territoriale aura une durée de 6 ans. L'objectif est de renforcer l'attractivité et la centralité d'Orthez. C'est la requalification de friches et d'espaces publics du centre de ville et en matière d'habitat avec l'OPAH. Il s'agit aussi de réinscrire le règlement local de publicité ainsi que de réaffirmer la fonction services et santé des communes associées. Travailler sur le centre et les périphéries pour favoriser l'attractivité en s'inscrivant dans une démarche de marketing territorial sachant que dans ce premier projet de convention, ont été retenus les projets qui sont arrivés à maturité de façon à pouvoir solliciter le plus rapidement possible des subventions de l'État et des partenaires. A court terme, un certain nombre de projets liés à l'ingénierie comme un projet de revitalisation commerciale avec différentes actions comme une concession d'aménagement et une action assez forte sur le patrimoine, tant sur les bâtiments, la scénographie, l'énergie et également les associations, le numérique, une opération façade en lien avec l'OPAH, un logiciel lié au portail familles qui est un projet qui bénéficiera également de soutien, travailler sur la SAICA, travailler sur les espaces publics. Dès 2022, il y aura des actions sur le patrimoine dont le Théâtre Francis Planté et sur un certain nombre d'animations qui pourront être développées et soutenues dans ce cadre. L'idée générale c'est d'aller à la recherche de co-financements sachant que la maîtrise sera assurée par l'EPCI.

Monsieur BERGES rappelle que, lors du Conseil municipal du 28 juillet 2020, et notamment lors du vote du budget, il avait demandé d'inscrire Orthez sur le dispositif ORT car celui-ci lui paraissait essentiel. Cela permettait à la commune de renforcer son attractivité commerciale en centre ville grâce à des outils qui confèrent de nouveaux droits juridiques et fiscaux aux élus locaux. Il avait proposé de mettre à disposition le dossier ORT. Il avait communiqué par mail le guide de l'ORT à l'ensemble des élus pour information. Sa proposition n'avait pas été retenue, balayée par un simple revers de main. Aujourd'hui, dans le cadre de l'opération PVD, il a été surpris de lire qu'une convention était en projet pour l'adhésion au dispositif ORT. Même si ces dispositifs sont portés conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale, le rôle du Conseil municipal d'Orthez/Sainte-Suzanne doit être un rôle de force de propositions pour l'intercommunalité. Il n'y a que dans ce cadre là que les projets pourront avancer rapidement grâce à l'implication et le travail de tous les élus du Conseil municipal.

Monsieur DELTEIL « nous vous avons interrogé lors d'un Conseil municipal antérieur sur cette adhésion à ce dispositif. Vous aviez répondu que vous y songiez mais qu'il y avait des contraintes à prendre en compte. Lesquelles ? Est-ce qu'elles ont été levées ? »

Monsieur le Maire répond à Monsieur BERGES qu'il a donné la réponse dans son argumentation. C'est effectivement un travail collectif qui doit être mené y compris sur l'ORT. A l'époque la commune n'était pas éligible à Coeur de Ville. L'ORT est en lien avec les commerces. La compétence commerce appartient à l'intercommunalité donc il faut travailler avec elle. Il n'a pas écarté d'un revers de main la proposition de Monsieur BERGES car à l'époque l'action « Coeur de Ville » concernait les villes de plus de 20 000 habitants.

Les contraintes sont en rapport avec ce seuil de 20 000 habitants. La commune a candidaté la première fois en juin puis à la rentrée scolaire puisque la Préfecture voyait arriver un certain nombre de dossiers et sollicitait, dans chaque département, les villes qui n'avaient pas été retenues dans le dispositif Coeur de Ville, à candidater. Cela reste nébuleux en matière de subvention notamment pour le financement du poste de chef de projet. 75 % ont été annoncés mais cela ne sera probablement pas à cette hauteur.

Monsieur CONEJERO « Ce dispositif peut être une opportunité pour notre centre-ville.

Comme cela a été dit et présenté, ce dispositif est porté, piloté par la Communauté de Commune. Je pense que cela est une chance pour Orthez que cela soit ainsi. En effet, si ce dispositif de revitalisation du centre-ville avait été porté par votre municipalité, Monsieur le Maire, il y aurait de quoi s'inquiéter, et plus particulièrement du côté des commerçants du centre-ville. Je me réfère, Monsieur le maire, à votre récente intervention par laquelle vous vous félicitez du projet de 5 000 m² de surface commerciale supplémentaire qui va voir le jour à la zone des SOARNS, et qui a obtenu un avis favorable de la part de commission départementale compétente. Je me souviens d'un temps pas si lointain où vous vous opposiez fermement au déplacement de l'enseigne ALDI à la zone des SOARNS. A l'époque vous aviez sollicité le Conseil Municipal par une délibération afin qu'ensemble nous puissions émettre un avis défavorable. En revanche, pour ce nouveau projet vous vous êtes bien gardé de passer une délibération au conseil. En fait, votre position est à géométrie variable, dépourvue de ligne conductrice à moyen et long terme. »

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'était opposé au transfert d'Aldi parce que c'est l'unique petite surface commerciale dans le quartier Départ. Cela aurait allumé une guerre commerciale dans la zone des Soams qui aurait été inutile. Un schéma intercommunal commercial a été développé pour sauvegarder le centre ville. Il rappelle également que ce dispositif est contenu dans le PLU de la commune qui prévoit différentes zones et prévoit aussi les différentes possibilités d'extensions. Il précise le chiffre d'affaire entre les périphéries (100 M d'€) et le centre ville (18 M d'€). Le centre ville n'est pas complètement étranglé par contre il faut être attentif aussi à sa revitalisation. La périphérie et le centre ville ne s'excluent pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre d'Orthez – Approbation du projet de convention 2021-2026 (Rapporteur - Monsieur le Maire)

Monsieur DELTEIL « Cette opération d'amélioration de l'habitat développe des axes stratégiques : améliorer durablement les conditions d'habitabilité des propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes, améliorer durablement les conditions d'habitabilité de logements destinés à la location à loyers maîtrisés. Pouvez-vous, Monsieur le Maire nous expliciter ce qu'est un loyer maîtrisé? Pour la convention 2021-2026, 125 logements sont concernés, dont 50 de propriétaires occupants, 70 propriétaires bailleurs et 5 copropriétés. Quels sont les gardes fous imposés aux propriétaires bailleurs de ne pas augmenter de façon excessive leurs loyers ? »

Monsieur le Maire indique que tout est réglementé par des conventions avec l'ANAH qui impose, puisqu'elle finance, un encadrement du loyer pour qu'il soit accessible au secteur social. Les loyers sont encadrés que ce soit pour les propriétaires ou bailleurs. Les financements sont conséquents mais attribués sous conditions de réalisation d'économie d'énergie. Il y a des difficultés techniques et opérationnelles mais le bureau d'étude et l'équipe d'animation favoriseront la mise en œuvre en aidant à les surmonter.

Monsieur CONEJERO précise que dans la délibération il est noté 125 logements alors que c'est 120 logements et 5 co-propriétés.

Monsieur le Maire indique qu'une co-propriété est un ensemble de logements. Il a bien noté qu'il y avait bien 50 logements de propriétaires occupants et 70 de propriétaires bailleurs qui font 120 logements + 5 co-propriétés.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Comptes de gestion 2020 - Budget principal et annexes (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Monsieur DELTEIL « Monsieur le Maire, j'indique pour que cela soit bien enregistré, pourquoi je voterai, au nom de la liste Rassemblement des travailleurs, soutenue par le Parti Ouvrier Indépendant Démocratique, le Parti Communiste Français et des militants de sensibilités diverses, contre les délibérations relatives au compte d'exploitation 2020 et au budget primitif 2021. Il me paraît important de m'en expliquer : Monsieur le Maire, lors de la discussion du dernier conseil municipal pour la présentation du D.O.B., vous avez osé répondre qu'une dette contractée devait être remboursée. C'est votre conception idéologique de la gestion municipale. Il en est d'autres défendues par d'éminents économistes. Vous vous satisfiez benoîtement que les banques pratiquent des taux d'usure excessifs (alors qu'elles empruntent à la BCE à taux 0, voire négatifs...), que l'État, par le pacte de stabilité de Hollande-Valls-Macron asphyxie les communes et vous l'acceptez passivement. Ce n'est visiblement ni le courage, ni la détermination, ni le volontarisme, ni les intérêts de nos concitoyens qui vous étouffent. Monsieur le Maire, je note, comme chaque citoyen de la commune, que le Préfet vous a accordé un satisfecit. Peut-être suivez-vous à la lettre les instructions de M. le Préfet dans le fameux courrier « confidentiel défense » dont vous avez refusé de communiquer le contenu exhaustif au Conseil Municipal ? Monsieur le Maire, les citoyens de nos deux communes sauront s'en souvenir. Vous pouvez plastronner, crier haut et fort que vous avez été légitimé par le vote des électeurs et vous appuyez sur un vote du conseil municipal du 3 novembre 2020 pour donner des arguments au Préfet. Est-il nécessaire de vous rappeler Monsieur le Maire que votre majorité municipale n'a été élue que par 25 % des électeurs des deux communes. Et on peut considérer qu'aujourd'hui, si un vote avait lieu, le « degré d'acceptation sociale » serait différent. Monsieur le Maire, vous avez dit que je vous avais insulté lors du dernier Conseil Municipal en caractérisant votre politique : « celle de répondre servilement aux baisses des

dotaions de l'État, celle de se soumettre aux banques, celle de ne rien faire et donc de justifier que les finances étant exsangues, il n'est pas possible de défusionner Orthez et Sainte Suzanne, que les Sainte-Suzannais(se)s doivent continuer à payer sans contrepartie, pour asseoir votre politique ». Monsieur le Maire, si vous persistez à jouer les vertus offusquées pour ne pas répondre, il devient alors nécessaire que je vous donne la définition du mot « servile » dans le Larousse : « qui ne s'écarte pas d'un modèle, le suit aveuglément ». Je ne vois où est l'insulte et je maintiens mon propos. Votre politique est une politique de soumission car comme vous l'avez bien affirmé, une dette contractée doit être remboursée. Que vous cela prenne pour une insulte, c'est votre problème et manifeste le fait que vous n'êtes peut être pas très à l'aise avec cette position. Rien ne vous empêche, Monsieur le Maire, d'en changer.

Un an de mandat - que dis-je - 3 ans, et vous nous réservez la même soupe chaque année : on ne peut rien faire avant 2022 car la dette est importante ... et de préciser que 70 % du budget investissement est consacré au remboursement de la dette et ses intérêts. Avec 70 %, effectivement il ne reste quasiment rien, mais c'est l'orientation politique que vous avez décidée de prendre et c'est

également la conséquence de choix (ou plutôt de non-choix) que vous avez opérés lorsque vous étiez premier adjoint, de 2008 à 2014. On parlait déjà de la dette sous la mandature de M. ISSARTEL, vous n'avez fait que la creuser et n'avez rien fait pour la renégocier efficacement. Monsieur le Maire, lors du dernier conseil municipal, vous aviez expliqué que la crise sanitaire que nous subissons avec la COVID 19 avait impacté les finances de la commune. Je vous avais posé la question de ces conséquences et de leurs montants :

vous saviez esquiver et n'aviez pas répondu, je vous demande d'apporter une réponse chiffrée. Dans les comptes d'exploitation 2020, relatif aux subventions d'équilibre du CCAS, il est noté: «l'augmentation de la subvention s'explique par la hausse des heures d'intervention du SAD. En 2020, il a été décidé de diminuer le volume des heures d'interventions afin de réduire le déficit pris en charge par le budget communal.» Ainsi donc, au mois de juillet l'an dernier, lors du conseil municipal relatif au Budget 2020, vous aviez décidé de n'affecter que 30 000 euros au C.C.A.S. sur l'économie des fêtes, et vous expliquez maintenant que vous avez pris la décision de réduire le nombre d'heures du service à domicile. Incroyable Monsieur le Maire ! En pleine crise sanitaire, vous décidez de limiter les prestations du C.C.A.S. auprès des personnes vulnérables, au nom de l'impact sur les finances de la ville... mais 1.700.000 euros sont consacrés au remboursement de la dette, parce qu'une dette contractée, pour vous, doit être remboursée. Dans le rapport de présentation, compte administratif 2020, il est précisé l'argument suivant: «Dans l'avenir, la baisse des charges de personnel passera par une modification du service rendu aux usagers.» Quelle sont vos intentions, Monsieur le Maire? L'emploi dans cette phrase du futur et non du conditionnel, définit une orientation politique que l'on peut traduire par : «Nous allons baisser le nombre de personnels communaux et cela aura un impact sur le service rendu aux usagers». Monsieur le Maire, la loi Dussopt de restructuration de la fonction publique ainsi que le projet de loi 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration, décomplexification) auquel on peut même ajouter un cinquième D comme destruction, va porter un coup sévère aux communes et aux personnels et donc aux services rendus aux usagers, mais vous n'en parlez pas Monsieur le Maire et pire vous prenez comme un fait acquis qu'il faudra accompagner cette politique... Oui, Monsieur le Maire, votre politique est celle de la servilité, celle qui ne s'écarte pas d'un modèle, en l'occurrence vous vous inscrivez pleinement dans le paradigme de réduction de la dépense publique et des services publics, celui exigé par l'Union Européenne et du Gouvernement Macron-Castex. Assumez vos choix avec franchise, Monsieur le Maire : quels sont les services dans lesquels vous allez tailler? Les services d'entretien des locaux ? Quels sont les services que vous allez externaliser? Quels sont les services qui seront du ressort de prestataires privés ? Continuerez-vous à réduire le nombre d'ATSEM pour les écoles comme à la Chaussée de Dax, au grand dam des parents et des enseignants qui demandent un encadrement plus important ? Quant à la partie investissement, avec 150.000 euros seulement pour les investissements, on comprend mieux pourquoi vous venez de prendre la décision de détruire les jeux du parc derrière la mairie sans perspective de reconstruction. A votre place, j'en profiterai aussi pour reconstruire le parc de jeux de l'école de la chaussée de Dax tant cela devient aussi dangereux pour les enfants et ce sans perspective de reconstruction puisqu'il n'y a pas les financements. A force de repousser à 2022 les investissements nécessaires, tout part à vau-l'eau, Monsieur le Maire, et la note finale sera salée... Mais vous avez pris la décision de dépenser 25.000 euros auprès du cabinet KPMG, pour comprendre les besoins des jeunes ... comprenez qui pourra. Votre orientation politique, Monsieur le Maire, a reçu l'aval du Préfet qui a repris les arguments de l'étude que vous lui avez envoyée sans qu'on en ait eu ne serait-ce que la lecture lors du dernier conseil municipal du 9 mars dans laquelle vous avez affirmé: «En cas de défusion, la commune de Sainte-Suzanne bénéficierait d'un budget équilibré sans baisse d'impôts, lui permettant de faire face à des investissements limités. La commune d'Orthez présenterait des indicateurs financiers extrêmement dégradés empêchant le maintien des services à la population. Aussi il est demandé de ne pas modifier les limites territoriales de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.» Vous reconnaissez donc par écrit, que ce sont les Sainte-Suzannais(se)s qui apportent le manque à gagner de la commune d'Orthez. La «collaboration» des communes pour vous, c'est donc le diktat d'une commune sur une autre. Quand vous évoquez Monsieur le Maire que «l'attractivité d'Orthez est fortement liée aux services publics d'Orthez» et d'en déduire «qu'il est incompréhensible que la commune de Sainte Suzanne bénéficie de cette proximité sans contribuer à son financement»... vous pourriez aussi tenir ces propos pour les communes de Laa-Mondrans, Salles-Mongiscard, Lanneplaa, Baigts, Sallespisse, Castétis, St Boes... Vous faites reposer sur les Sainte-Suzannais(se)s le paiement nécessaire au fonctionnement de ce qu'on appelle les communes «centre» pour lesquelles l'État se devait de donner des dotations, qu'il n'honore pas. Vous comprenez, Monsieur le Maire, que pour l'ensemble de ces raisons je voterai contre l'ensemble de ces délibérations et que j'appelle l'ensemble des conseillers municipaux à voter contre. »

Monsieur le Maire rappelle qu'il a eu la courtoisie de ne pas interrompre Monsieur DELTEIL même s'il dépasse largement le temps qui lui est imparti. Il indique que quand on contracte une dette, on doit la rembourser. Il demande à Monsieur DELTEIL de lui expliquer comment faire pour ne pas rembourser ses dettes. Il est dans l'incantation permanente. Il y a des règles, il faut les suivre. Ce n'est pas de la servilité, c'est du bon sens. Il y a plein d'incohérences dans la prise de parole de Monsieur DELTEIL. « vous nous reprochez d'être vigilants sur les dépenses et donc potentiellement de mettre en danger le service public, mais ce n'est pas grave, il suffit de défusionner en balayant d'un revers de main le fait que cela pourrait nuire au maintien des services qui, je le rappelle, ont été construits pendant 50 ans à 2, y compris avec des élus de toutes localisations qui ont à un moment donné, pris des positions. Quand vous dites que nous accroissons la dette, non, elle diminue car les banques ne nous prêtent plus. Sur les jeux, il nous a été demandé d'en supprimer, pas de gaîté de cœur, pas en se moquant des citoyens mais en responsabilité.

Je suis friand de leçons car toujours avide d'apprendre, mais vous oubliez dans vos démonstration que le fonctionnement précède l'investissement encore une fois. Il ne vous a pas échappé que si l'on se démène, y compris pour aller chercher ailleurs les moyens de revitaliser, de développer la ville sans que ce soit le budget de la ville d'Orthez qui apporte la plus grande part, pourquoi nous en priver ? Quand à l'asphyxie des communes, c'est une réalité. Néanmoins, je suis un pragmatique, je prends les choses telles qu'elles sont. »

Monsieur LABENNE indique que les charges de personnel ont progressé de 2,33 % par rapport à 2019, ce qui est considérable. Elles représentent désormais 58,55 % des dépenses de fonctionnement. Elles talonnent la strate qui est fixée à 59,18 %. Vu les orientations 2021, la strate sera dépassée. Si Orthez est comparée aux villes voisines équivalentes en population comme Oloron et Lons, ce poste de dépenses paraît excessif. Même si un pilotage de la masse salariale est indispensable, il souhaiterait avoir des précisions sur les conséquences de la baisse des charges de personnel envisagées. Une phrase l'interpelle « dans l'avenir, la baisse des charges du personnel passera par une modification du service rendu aux usagers ». Il demande s'il y aura une diminution du service public rendu aux usagers ? Y aura-t-il une diminution de l'amplitude horaire des services ?

Madame BAYLE-LASSERRE trouve que Monsieur DELTEIL remet souvent en cause le travail du CCAS. Il est dommage qu'il n'ait jamais voulu intégrer le Conseil d'Administration du CCAS car il aurait eu toutes les informations concernant le projet de baisse d'heures d'intervention du SAD. Elle lui rappelle son absence à la commission sociale.

Monsieur CONEJERO précise que cette délibération a pour vocation de donner quitus au receveur. Il votera pour cette délibération.

Monsieur DESPLAT remercie Monsieur CONEJERO et rappelle que c'est bien de compte de gestion qui est en cours de débat.

Monsieur le Maire répond à Monsieur LABENNE que les charges de personnel sont toujours inférieures à 2016. S'il y a une diminution du personnel, le service sera diminué soit en amplitude soit en service tel qu'il est. Sans le personnel pour faire fonctionner le service public, il n'y a pas de service public. A un moment donné se pose l'arbitrage de quels services nous souhaitons. Oloron a augmenté sa fiscalité et pas qu'un peu. Cette question là est toujours en balance. La situation est critique mais pas désespérée.

Les comptes de gestion sont adoptés par 30 voix pour – 1 contre – 2 abstentions.

Comptes de gestion 2020 - État spécial Sainte-Suzanne (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Les comptes de gestion sont adoptés par adopté par 30 voix pour – 1 contre – 2 abstentions.

Comptes administratifs 2020 - Budget principal et annexes (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Monsieur CONEJERO « Tout d'abord je remarquerai que la masse salariale de la ville repart à la hausse à une époque où nous devrions plutôt chercher à la contenir.

En ce qui concerne les subventions d'équilibre des budgets annexes, je commencerai par celui des fêtes. Lors de notre débat d'orientation budgétaire, Monsieur DESPLAT nous a présenté l'annulation des fêtes comme une perte de recettes. Je me suis permis alors de préciser que plutôt qu'une baisse de recettes, l'annulation des fêtes était pour la ville une économie de 150K€ (même si nous aurions tous préféré qu'elles aient lieu). A présent que le compte administratif est sorti, il confirme une économie de 149K€ pour le budget général. C'est une économie de courte durée puisque le budget du restaurant municipal dégage une perte supplémentaire de 100 000€ par rapport à 2019. Je me souviens, Monsieur le Maire, que lors du vote de vos délégations personnelles vous vous êtes octroyé le droit de décider seul sur la gestion du restaurant, sans avoir à passer par le conseil municipal par délibération. Par conséquent, cette dégradation n'est que la conséquence de vos décisions. Quand on décide seul on assume seul. En ce qui concerne le CCAS, la subvention d'équilibre se monte à 540 000€ que vous expliquez par l'augmentation des heures d'intervention du Service d'aide à Domicile. Si les interventions du SAD augmentent, c'est parce la situation de fragilité de nos aînés le nécessite et nous devons y faire face. C'est un devoir ! Pour autant il va nous falloir réfléchir sous quelle forme nous allons pouvoir continuer à satisfaire ces besoins. Certainement qu'au regard de la situation du CCAS, ce dernier est arrivé au bout de quelque chose, au bout d'un cycle. Il va donc falloir soit inventer, soit s'inspirer d'autres structures, afin d'absorber cette demande croissante qui s'installe pour une durée longue. Bien évidemment je vais également évoquer à nouveau ici le budget annexe du camping. Voilà que je demande depuis plusieurs années que soit supprimé ce budget (en fait depuis qu'il n'y a plus de camping) quoi de plus normal puisqu'il n'a plus aucune raison d'être. Vous avez toujours refusé de le faire, au point de vous rendre ridicule en 2020. Nous avons un compte administratif annexe pour isoler une charge de 0,09 € et une opération comptable d'amortissement. C'est vrai qu'elle pourrait se perdre dans le budget général et mettre à mal l'équilibre financier de la ville. D'ailleurs, à quoi correspond cette charge qui nécessite tant d'être isolée ?

Monsieur le Maire précise que par rapport aux hausses de salaire, il y a les remplacements de maladie. Toutes les communes ne sont pas à égalité en fonction de la pyramide des âges ou de la pénibilité de certains métiers. Il est difficile de se comparer entre commune de même strate. Décider seul et assumer seul ne lui pose pas de problème. Il a la chance de pouvoir décider et d'assumer en groupe, ce qui est encore plus confortable.

Sur le SAD, le service effectuait 49 000 heures d'interventions alors que la cible avec le Conseil Départemental est de 45 000 heures. Cela mettait en difficulté le service. La commune a cherché un autre acteur afin de revenir à une jauge de 35 000 heures pour que la charge soit supportable et durable. Il s'agit d'un partenariat avec l'ADMR qui partage les mêmes valeurs. Avec son soutien, la commune va continuer à maintenir les gens à domicile.

Pour le camping, il faut régulariser certaines écritures.

Monsieur DESPLAT indique qu'à la page 12 du rapport de présentation, au chapitre des cessions de biens, 165 000 € ont été réalisés non pas pour le centre équestre mais pour l'ancienne bibliothèque.

Monsieur CONEJERO indique qu'il a fait la comparaison avec Oloron car elle était justement de la même strate.

Il faut réfléchir à comment absorber ce besoin grandissant de maintien à domicile. La gestion des aînés est un problème pour une ville, une région et la nation.

Les comptes administratifs sont adoptés par 25 voix pour – 1 contre – 6 abstentions.

Compte administratif 2020 - État spécial Sainte-Suzanne (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Monsieur CONEJERO « Que dire de l'état spécial, illégal, de Sainte Suzanne ? Comment voulez-vous que les défusionnistes ne soient pas en colère. Pour la quatrième année consécutive, vous promenez d'année en année le budget d'investissement que vous ne réalisez jamais. Tous les ans vous présentez un budget d'investissement d'environ 170K€ et vous en réalisez aux alentours de 20K€. Je rappellerai à Madame BEUSTE qu'il a un an j'avais fait la même remarque et que c'est elle-même qui m'expliquait les raisons de la non réalisation de ce budget. »

Ce n'est pas parce que le festival de magie a été annulé que vous devez le remplacer en faisant de l'illusion aux Saint Suzannais. »

Madame BEUSTE répond qu'effectivement le Conseil consultatif de Sainte-Suzanne a donné un avis favorable au compte administratif 2020 mais par contre, pour le budget 2021, un autre avis sera donné.

Le compte administratif est adopté par 25 voix pour – 1 contre – 6 abstentions.

Affectation de résultats - Budget principal et annexes (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Ce rapport est adopté par 26 voix pour – 1 contre – 6 abstentions.

Affectation de résultats - État spécial Sainte-Suzanne (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Monsieur CONEJERO demande pourquoi les comptes de Sainte-Suzanne ne sont pas présentés par le maire-délégué.

Monsieur le Maire répond que l'ordonnateur est le maire et qu'il y a un adjoint aux finances.

Ce rapport est adopté par 26 voix pour – 1 contre – 6 abstentions.

Budget primitif 2021 - Budget principal (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Monsieur CONEJERO « Vous venez de nous présenter votre vision pour l'année 2021. C'est ce que l'on appelle en gestion : le budget. C'est le quatrième budget que vous nous présentez, et je n'ai toujours pas compris où vous voulez mener la ville. Vos budgets sont des copier/collés d'une année sur l'autre, avec des ajustements de ligne à ligne parce qu'il faut bien équilibrer les tableaux.

Monsieur le maire, vous ne gérez pas la ville, vous administrez la ville. Gérer Monsieur le maire, c'est constater une situation de départ, se fixer des objectifs, construire des plans d'actions en se donnant des moyens d'agir, le tout pour améliorer la situation, c'est également entreprendre des actions correctrices quand les choses ne se passent pas comme prévu, c'est le fait d'être acteur de ce qu'il se passe et non de subir ce qu'il se passe. A l'inverse, administrer, ce que je considère que vous faites depuis que vous occupez vos fonctions, c'est faire le constat, expliquer ce constat, et espérer que le temps fasse son œuvre. Vous nous présentez le budget

comme un catalogue de chiffres qui traduisent des faits que vous avez entrevus et qu'il faut prendre en tant que tel, comme une fatalité. Je vais prendre un exemple pour illustrer mon propos, et j'ai choisi pour cela la restauration municipale. Vous présentez ce budget annexe en nous disant que la subvention d'équilibre 2021 va passer à 640K€ c'est-à-dire 100K€ de plus qu'en 2020, qui elle-même était déjà supérieure de 100K€ à celle de 2019. Vous nous expliquez, et c'est écrit dans le rapport, que cette augmentation est décidée pour palier à un déficit de recettes prévisibles. Monsieur le maire, ce que les orthésiens sont en droit d'attendre de votre part ce n'est pas que vous leur disiez que le chiffre d'affaires du restaurant va baisser, ce qu'ils sont en droit d'attendre de votre part c'est ce que vous envisagez de faire pour que cette baisse de chiffre d'affaire n'ait pas lieu ou soit la moins douloureuse possible, contenue. Vous ne gérez pas vous administrez ! Je vous ai déjà commenté ici par le passé que vos budgets ne laissent pas entrevoir les ambitions que vous portez pour la ville, l'objectif que vous vous fixez d'ici à la fin de votre mandat, les priorités que vous souhaitez donner à votre action etc... etc. À quoi doit ressembler la ville à moyen et long terme ? La dernière fois que je vous ai posé ces questions je n'ai pas eu de réponse, j'ai eu un discours alambiqué sur votre programme électoral.

C'est pourquoi Monsieur le Maire, permettez-moi donc de vous les reposer. »

Monsieur le Maire indique qu'il y a des paradoxes dans ce que vient de dire Monsieur CONEJERO. « Nous sommes dans la gestion depuis 2017 et dans un contexte qui ne vous a pas échappé. Ces budgets sont extrêmement contraints, nous ne le cachons pas. Nous ne faisons pas briller avec des choses qui n'existent pas. Pas de fausse promesse. Certaines délibérations ont été occultées. Certes, ce n'est pas sur le budget de la ville mais en quoi ne peut-on pas afficher une ambition pour ces communes associées et son territoire, en quoi ne pourrait-on pas y travailler, en quoi devrait-on s'interdire d'aller chercher les financements qui manquent dans le budget municipal. Quelques exemples :

- l'OPAH : plus de 3 M€ sur la table qui n'apparaissent pas dans ce budget, et pourtant c'est une partie importante pour la vision que nous pouvons partager du développement de la ville et de son centre ville.

- PVD c'est réaffirmer la centralité de notre ville.

- sur les services que nous rendons, y compris en situation de pandémie, effectivement les recettes sont en diminution.

Dans notre budget municipal, nous n'avons pas les moyens de raser gratis. Il faut faire des choix. Il faut avoir cette gestion rigoureuse. Il faut avoir ce sens de l'administration car c'est nécessaire.

Contrairement à d'autres, quand il a fallu réduire fortement l'activité, il n'y a pas la possibilité pour les collectivités territoriales d'avoir recours au chômage technique. Quand il y a des arrêts maladie, on remplace les personnels pour pouvoir continuer le service. Cela aussi ce sont des dépenses qui augmentent. La gestion c'est d'avoir tenu, malgré les augmentations, l'ensemble de ce budget de fonctionnement avec des 012 et 011 qui restent extrêmement maîtrisés. Certes, cela ne permet pas d'afficher des centaines de millions d'euros et nous avons décidé de nous attaquer à une autre source potentielle d'économie mais aussi pour éviter les bombes à retardement, à l'entretien de notre patrimoine. Il est nécessaire car pendant longtemps, l'idée c'était de développer des services, ajouter des équipements aux équipements. C'est pas clinquant mais en terme de sécurité, d'entretien et d'économie y compris sur le plan énergétique, c'est nécessaire. Nous avons un patrimoine qui n'est pas utilisé. Il y a des bâtis vides. Ils n'ont pas vocation à le rester. L'OPAH permet aussi d'avoir ce type d'actions. Quand PVD, on inscrit une étude sur une concession d'aménagement, cela va donner du grain à moudre. Les relations entre la ville, l'intercommunalité le département et la région, cela concourent au développement de la ville. Quand on est en situation financière difficile, on évite d'en rajouter une louche. On cherche à avoir cette gestion mesurée et rigoureuse. »

Monsieur BERGES « On ne peut être satisfait de cette gestion courante de la commune, une gestion « en bon père de famille ». Nous avons ici un copier/coller du budget 2020. Rien de vraiment passionnant. Toujours dans l'attente de vrais projets structurants. Apparemment les finances iront mieux en 2022. On aura 400 000 € d'emprunts en moins. Que fait-on réellement avec cette somme. Pas grand-chose. C'est pour cela que je m'abstiendrai pour ce budget 2021. »

Monsieur CONEJERO précise que « les arguments du maire mettent de l'eau à son moulin. Quand je vous parle de vision, vous me parlez du programme PVD qui est un programme national et mis en œuvre par le gouvernement il y a deux ans. Vous parlez de l'OPAH-RU comme vision. J'ai repris la délibération précédente, les premières décisions sur l'OPAH-RU de la CCLO sont incluses dans des délibérations de 2016. Quand je vous parle de méthode, vous me parlez de chiffres, on ne parle pas de la même chose. Le fait que les recettes baissent, que faites vous pour enrayer cette baisse. Il manque une explication de la gestion qui va faire en sorte que vous allez contenir. Quels sont les plans d'actions que vous allez mettre en œuvre. Les chiffres on sait tous les lire. Par contre, comment on les corrige, comment on les contient. C'est le comment qui est intéressant et non le combien. »

Monsieur le Maire rappelle que « PVD cela ne fait pas deux ans, c'était Coeur de Ville. C'était une strate dans laquelle la commune ne pouvait pas s'inscrire. 2016 ce n'est pas l'OPAH-RU, qui avait pourtant été proposée par l'intercommunalité au maire d'alors qui l'avait refusée, c'était le PLH. Pour développer démographiquement nos communes associées, à un moment donné, il faut de re-densifier les centres. Ça c'est de la méthode. Avec l'OPAH-RU, on va re-densifier les centres c'est à dire que l'on va repartir à la conquête d'habitat qui a été délaissé plutôt que de construire de nouveaux programmes qui vont manger du foncier. Nous avons une divergence de vue sur le fond et y compris sur la méthode. A un moment donné, quand on n'a pas les moyens de créer des investissements, on se recentre sur l'essentiel, les axes et les actions que nous pouvons mettre en œuvre pour nos communes associées. Non, nous ne sommes pas paralysés. Quand on n'a pas les moyens financiers, on développe les partenariats et on va tisser les relations y compris sur les projets dont je viens de parler. Nous n'avons pas la même approche, je vous en donne acte. »

Monsieur CONEJERO « Je vous parle de vision, vous me parlez de programmes qui sont déjà dans les tuyaux. Vous n'auriez pas été maire de cette ville, ces deux opérations auraient eu lieu. Je ne vous reproche pas de les mettre en œuvre mais je voudrais que l'on puisse se projeter au-delà. »

Sur les recettes du restaurant municipal, expliquez nous comment vous allez, pendant l'année 2021, contraindre cette baisse de recettes et qu'est ce que vous allez mettre en œuvre puisque, d'après ce que vous dites, vous y travaillez dessus. »

Monsieur le Maire « vous prenez l'exemple de l'OPAH-RU en disant que quelque soit le maire, elle aurait eu lieu, mais je viens de vous démontrer le contraire puisque cela a été proposé avant que je sois maire et que cela a été refusé. Ça ne se fait pas automatiquement. C'est la CCLO qui l'a proposé à mon prédécesseur qui a dit non. A un moment donné, la vision globale que nous avons c'est le développement de la ville y compris à travers ces actions qui, certes, sont financées fortement et qui vont permettre de développer et de rénover. Ça c'est une vision pour la ville. Quand on affirme sa centralité, c'est une vision que l'on porte pour la ville. Tout ne se met pas en place automatiquement. Pour PVD, avant que l'intercommunalité et que la ville de Mourenx ne s'en empare, nous avons sollicité à deux reprises le fait que l'État nous accompagne sur ce dispositif qui était initialement Coeur de Ville. »

Monsieur DESPLAT revient sur les travaux d'investissement. Ils sont la politique de remise à niveau d'un certain nombre d'équipements que ça soit en terme de sécurité, d'accessibilité et de confort. En 2020, 574 000 € d'investissements ont été réalisés. 816 000 € sont prévus en 2021. En 2022, il y aura peut être un peu plus. Il ne faut pas dire que la commune ne fait que gérer, c'est aussi de dire que la commune répond à un certain nombre de besoins qui sont des besoins dans les écoles, des besoins sportifs, des besoins culturels. Cela fait partie du programme. Ce sont des projets bien identifiés. C'est moins prestigieux qu'une piscine ou une patinoire mais actuellement il n'y a pas les moyens de faire autre chose que de remettre à niveau un certain nombre d'équipements qui le demandent. Cela est nécessaire en termes de sauvegarde du patrimoine.

Monsieur CONEJERO indique qu'il ne conteste pas l'entretien et ces investissements. Il sait que l'entretien des bâtiments est un devoir. Il souhaiterait qu'en tant que majorité aux commandes de cette ville, la municipalité puisse se projeter dans l'avenir. Il demande un fil conducteur à une politique qui va faire avancer la ville.

Monsieur DESPLAT répond qu'à terme, l'équipe actuelle souhaite que tous les bâtiments soient en sécurité, soient accessibles aux personnes à mobilité réduite, soient confortables, soient énergétiquement performants.

Le budget primitif 2021 de la commune est adopté par 24 voix pour – 7 contre – 2 abstentions.

Budget primitif 2021 - Budgets annexes (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Le budget primitif 2021 – budgets annexes est adopté par 24 voix pour - 5 contre – 4 abstentions.

Budget primitif 2021 - État spécial Sainte-Suzanne (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Madame BEUSTE précise que « le Conseil consultatif a décidé de voter contre cet état spécial. Le budget de fonctionnement est discordant entre le montant du budget proposé et celui soumis au vote. Le budget de fonctionnement, comme chaque année, est travaillé, étudié en amont avec les élus du Conseil consultatif. Il est construit en fonction de la réalité des dépenses :

- eau, électricité, usure du petit matériel, école, mairie, cimetière, salle,
- la volonté de maintenir en état les bâtiments,
- dépenses d'entretien (ex : travaux détermitage de l'église),
- le préfabriqué des cyclos qui est en très mauvais état.

Ce budget avait été estimé pour 2021 à 99 700 € et celui qui a été soumis a été estimé à 84 200 € soit 15 500 € de moins. La négociation systématique pour pouvoir mobiliser chaque ligne du budget de fonctionnement alors que celui-ci a été voté par le Conseil municipal d'Orthez. Dans la pratique, après que le budget annexe ait été voté, le Conseil consultatif a pu toujours engager les dépenses de ce budget (ex : les travaux d'aménagement réalisés à la salle polyvalente qui étaient pourtant budgétés, on m'a signifié que j'aurais pu attendre avant des les engager, faute de budget). Ainsi, le budget est minoré et ne peut être toujours engagé dans la réalité. On ne peut que le constater. Sur le budget de l'année dernière, des demandes d'engagement ont été effectuées respectant le montant des lignes budgétaires votées. Celles-ci ne peuvent pas toujours être mises en place. Après, le Conseil consultatif doit voter un compte de gestion de 2020 dans la plupart des lignes budgétaires non consommées, souvent sont annulées. Au niveau du budget d'investissement, de la même façon, celui-ci est travaillé avec le Conseil consultatif et une proposition était faite pour un montant global de 234 800 € et hier, on nous a demandé de nous positionner sur un budget d'investissement de seulement 134 250 €. Notre proposition de budget intègre l'investissement lié au déversoir, projet qui dure depuis plusieurs années pour un montant qui était au départ de 70 000 € et qui est passé à 140 000 €. Celui-ci a été réduit à 100 000 € cette année. L'an dernier, il y avait eu une ligne budgétaire qui était de 120 000 €, on en a retrouvé pas cette année en report. En tant que représentant des sainte-suzannais, nous avons le devoir de faire vivre le village et pour cela nous avons proposé des projets non pharaoniques mais des investissements nécessaires pour donner vie au village : l'achat d'un grange en vue de créer un lieu de vie, permettre aux structures qui l'animent de continuer leurs activités. Tous ces projets n'apparaissent pas dans le budget qui a été soumis au vote. Les deux postes principaux sont le déversoir du Laà et les travaux de menuiserie de l'école, soit des investissements qui sont obligatoires pour la mise en sécurité des habitants et des écoliers. Les autres projets n'ont pas été considérés. Pour la section d'investissement, le constat reste le même que celui de la section de fonctionnement. Malgré le vote favorable du budget annexe par le Conseil municipal dans la pratique, le Conseil consultatif doit négocier chaque ligne de son budget pour arriver à engager, dans les faits, les investissements. Ce qui nous amène, chaque année, avec un budget de fin d'année non consommé dans sa globalité et ces crédits, pourtant votés, sont annulés. Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil consultatif a décidé à une large majorité de voter contre le budget proposé ce lundi 12 avril. Pour cohérence de cet avis défavorable, nous voterons contre cet état spécial. »

Monsieur le Maire prend acte du changement de pied qui est effectué essentiellement lié à la décision de la Cours Administrative d'Appel et au processus qui vient d'être revéçu. Cela est certainement pour concourir à une stratégie qui consiste à dire que rien n'est possible. C'est le choix du Conseil consultatif et c'est regrettable car des choses étaient encore possibles. Contraint aux engagements pris ensemble devant les électeurs et en votant contre le budget primitif et contre l'état spécial, il faudra en tirer les conclusions. Il se pose la question de savoir comment faire vivre un certain nombre de dépenses majoritaires comme les travaux sur le déversoir. Il souhaite qu'on ne fasse pas de faux procès de dire que la commune d'Orthez n'est pas attachée à ces travaux de sécurité sur le pont car lui-même les a déjà défendus. Il précise que Madame BEUSTE parle ce soir en tant que représentante des sainte-suzannais mais finalement plus comme représentante des orthéziens ce qui avait pourtant été décidé ensemble, y compris sur les engagements pour Sainte-Suzanne qu'elle avait elle-même validés.

Madame BEUSTE indique qu'elle a reçu tous les projets de délibérations le mercredi 7 avril au soir, veille de la réunion du Conseil consultatif. Elle estime qu'il n'est pas possible de travailler en si peu de temps.

Monsieur le Maire répond, qu'effectivement, comme tous les membres du Conseil municipal, les projets de délibérations ont été reçus le mercredi soir, le temps que les tous derniers documents puissent être collectés et y compris les modifications que Madame BEUSTE a apportées en allant directement au service finances pour rajouter des éléments sur l'état spécial et sur lesquels personne ne s'est opposé. Tout cela fait prendre du retard.

Monsieur DESPLAT précise à Madame BEUSTE, qu'il était toujours à sa disposition. Il estime qu'elle va assez fréquemment dans les services pour demander des informations et transmettre des propositions. Il a une liste de travaux et d'aménagements qu'elle lui a fait passer dont le montant s'élève à 1 381 900 €. Il fallait bien faire un certain nombre de choix car cela aurait été difficile à réaliser. Il rappelle que tout le monde est tombé d'accord sur le montant des travaux qui s'élève à 155 000 €. Si le Conseil consultatif n'a pas eu la totalité des informations, ce n'est pas une raison pour voter contre ce budget. Il y a certainement d'autres raisons et c'est cela qu'il faut expliquer.

Monsieur CONEJERO « Nous prenons acte également, à sa juste valeur, du geste politique que posent ce soir les représentants de Sainte Suzanne. Ce vote « contre le budget » est un acte fort qui marque une scission dans votre majorité.

Monsieur le Maire, je souhaite ici également m'adresser au vice-président de la CCLO en charge des finances, pour aborder les travaux prévus sur le déversoir de Sainte Suzanne. J'ai déjà exprimé mon point de vue sur ces travaux mais je souhaite le faire à nouveau car il me semble qu'il est encore possible de changer les choses.

Tout d'abord, remontons un peu le temps pour comprendre mon raisonnement.

Les premières études qui avaient été faites sur l'état du déversoir, 2011 de mémoire, n'établissaient pas formellement de lien entre le déversoir et le pont (juste une allusion), quant au fait que le mauvais état de l'un entraînait la mise en danger de l'autre. A cette époque

l'érosion régressive n'était pas clairement établie au point que la municipalité d'alors n'avait pas trouvé nécessaire de faire l'acquisition de l'ouvrage.

Les études qui ont suivi, à l'initiative de la CCLLO, en 2014 ou 15, ont elle démontré l'inverse, à savoir que l'érosion régressive du fait du mauvais état du déversoir était non seulement établie, mais que l'état dégradé des deux ouvrages mettait en péril la sécurité du pont. A partir de ce moment-là, il devenait nécessaire d'avoir la maîtrise de l'ensemble, pont plus déversoir, et ainsi pouvoir agir pour la sécurité de la voirie.

Dès lors on peut conclure que le déversoir est un ouvrage de voirie par destination puisqu'il protège le pont. Si tel est le cas et que nous pouvons partager cette analyse, c'est la collectivité en charge de la compétence voirie qui doit assumer l'intégralité des travaux et non la ville d'Orthez qui n'a pas cette compétence. »

Monsieur le Maire précise qu'il manque une pièce au puzzle puisqu'une délibération avait été prise avant 2014 pour se porter acquéreur du déversoir. A l'époque des travaux étaient projetés et n'auraient coûté que 70 000 €, ce qu'a rappelé Madame BEUSTE. Une autre délibération a été prise après mars 2014 pour revenir sur cet engagement. Parler d'ouvrage de voirie ou pas c'est capilotracté car quand il y a des compétences établies, il n'est pas certain qu'une possession, y compris communale, puisse être dévolue à l'intercommunalité puisque si l'ouvrage a un effet potentiel sur la rénovation, la durabilité du pont, c'est quand même un ouvrage communal. S'il est démontré qu'il y a une possibilité de consolider le pont indépendamment du déversoir alors il y aura plus de liberté pour réengager, rénover, travailler les continuités écologiques... qui sont nécessaires. Il est possible que l'intercommunalité se trouve en capacité de prendre en charge la totalité de la rénovation indépendamment de la consolidation du pont préconisait la solution technique ne s'est pas présentée. Le cabinet d'expert qui a fait un travail remarquable pour la consolidation du pont préconisait le renforcement du barrage. Cela avait été inscrit l'an dernier mais retardé puisque des études complémentaires ont été demandées. Il est indéniable que le pont doit être sécurisé. Il mettra les moyens qu'il faut pour assurer la sécurité de ce pont. C'est un engagement qui date de 2 ans.

Madame BEUSTE rappelle que la liste qu'elle a fait passer à Monsieur DESPLAT comporte divers projets pour plusieurs années dont beaucoup concernent la sécurité.

Madame MARQUEHOSSE souhaite préciser sa position. Son vote contre rejoint l'essentiel de ce qui vient d'être exprimé. « C'est un refus global et un ras le bol général qui augmente puisque la colère augmente. C'est déjà Orthez qui décide le budget qu'il octroie à Sainte-Suzanne et en plus c'est la commune d'Orthez qui décide comment on peut utiliser cette enveloppe. Cela est compliqué à gérer. Les élus du Conseil consultatif ont très peu de rôles à jouer puisqu'en fin de compte tout doit être discuté avec la commune d'Orthez. Les années passent avec ce budget fictif. Je répète que la commune d'Orthez octroie l'enveloppe qu'elle souhaite à la commune de Sainte-Suzanne, sans que celle-ci puisse l'utiliser. Il y a quelques années, on avait une enveloppe, on savait qu'elle était attribuée pour la commune de Sainte-Suzanne et on pouvait l'utiliser comme on le souhaitait. On n'a plus cette possibilité. Si les travaux du déversoir ne se font pas, le budget qui était prévu ne restera pas dans l'enveloppe du budget de Sainte-Suzanne. C'est autant d'incertitudes qui entraînent à la longue une colère et le désarroi des élus du Conseil consultatif. On est face à un mur puisque le Préfet a refusé la modification des limites territoriales. C'est pour tout cela que l'on ne peut pas accepter ce budget. »

Monsieur le Maire prend acte de ces propos et il comprend que la décision du Préfet ne convienne pas au Conseil consultatif. Sur le vote d'un budget primitif, c'est le rôle que de prévoir les dépenses nécessaires et lorsqu'elles n'arrivent pas, il est toujours temps de prendre une décision modificative qui permet de réaffecter des crédits. Il entend le ras-le-bol qui est lié à la décision du Préfet. Depuis 4 ans personne ne s'était manifesté. Tout cela est lié à ce qui se passe depuis 6 mois et la déception vous amène à marquer une rupture. Il est dommage de ne pas s'en être aperçu plus tôt.

Monsieur CONEJERO se demande si ce qui est en train de se passer actuellement ne va pas amener Monsieur le Maire à supprimer l'état spécial de Sainte-Suzanne. L'illustration du statut quo tient aux propos précédents.

Monsieur le Maire rappelle que l'idée première de Monsieur CONEJERO est la fusion et qu'il ne donnera pas suite car il a un engagement qu'il tiendra. L'avenir dira comment les choses s'arbitreront.

Le budget primitif 2021 – Etat spécial de Sainte-Suzanne est adopté par 24 voix pour – 7 contre – 2 abstentions.

Contributions directes 2021 : vote des taux (Rapporteur - Monsieur le Maire)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Renouvellement contrat technicien responsable de production (Rapporteur – Marc DESPLAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Télétravail – mise en œuvre – adoption du règlement (Rapporteur - Jacques LABORDE)

Monsieur le Maire précise que cette délibération est proposée à titre expérimental pendant 1 an. Elle concernera peu de personnel de la commune.

Monsieur DELTEIL a du mal à imaginer des locaux pour le télétravail.

Monsieur le Maire indique que le télétravail se fait à domicile à condition qu'il y ait la possibilité de s'isoler. Il ne s'agit pas d'assurer la garde d'enfant. Le lieu de travail à domicile doit permettre d'éviter les risques pour ne pas qu'il y ait d'incidence sur la santé au travail et sur la confidentialité, par exemple les ressources humaines.

Monsieur CONEJERO « La mise en œuvre pour un an, pour mise à l'épreuve est une méthode qui me va bien. »

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Revalorisation de la rémunération d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe en contrat à durée indéterminée (Marie DE MORO)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Liste des emplois susceptibles de donner droit aux heures supplémentaires (Rapporteur - Jean-Louis GROUSSET)

Monsieur DELTEIL indique que le calcul de l'annualisation du temps de travail dans la fonction publique s'établit sur 1 607 heures. Il constate que le calcul est fait sur 1 820 heures. Il demande une explication sur le différentiel.

Monsieur le Maire répond que c'est la base de calcul. La rémunération est basée sur 1 820 heures (soit 35 h x 52 semaines). C'est la règle.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Groupement de commandes entre la Communauté de Communes Lacq-Orthez et ses communes membres pour l'année 2021 (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Exonération exceptionnelle et temporaire des redevances d'occupation du domaine public pour cas de force majeure dans le cadre de la crise de la COVID 19 (Céline LEMBEZAT)

Monsieur CONEJERO « Mme LEMBEZAT, c'est la troisième délibération que nous prenons sur le sujet depuis juin dernier. Lors de notre dernière commission d'hier soir vous nous avez laissé entendre que ce ne serait peut-être pas la dernière. Il y a un an je vous ai proposé, à l'instar d'autres communes qui nous entourent, de prendre une délibération d'exonération jusqu'au 31 décembre 2021. Vous aviez trouvé la proposition déplacée et inutile. Avec la délibération que vous nous proposez aujourd'hui nous en sommes rendus au 30 septembre 2021. Allez madame LEMBEZAT, encore un petit effort et on y sera au 31 décembre. Pourquoi faire simple et efficace quand on peut faire compliqué sans donner de la visibilité aux commerçants. »

Monsieur le Maire regrette le manque d'enthousiasme et d'entrain à rappeler le soutien aux commerces du centre ville. Il espère qu'il n'y aura pas une délibération supplémentaire à prendre. S'il faut la prendre, le Conseil municipal le fera et démontrera de nouveau son soutien aux commerçants.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Reversement aux associations participant à l'opération « Orthez sport petites vacances 2020 » (Rapporteur - Christian WILS)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Subventions aux associations (Rapporteur - Jean-Pierre BOUNINE)

Monsieur DELTEIL « Lors du conseil municipal du 28 juillet 2020, j'avais posé la question des critères d'attribution des subventions aux associations en expliquant notre attachement à la loi 1901 sur la liberté d'association. Lors du dernier Conseil, j'ai également demandé que soit mentionné les subventions en nature dont l'évaluation du montant du loyer des locaux à titre gracieux. La réponse avait été que chaque association demandant une subvention présentait son bilan et son rapport d'activité... J'avais alors rétorqué: « Certes, mais cela ne définit nullement des critères objectifs. Par exemple : quel est le nombre d'adhérent à l'association? Y-a-il une convention et un engagement de l'association de participation à des actions pour faire rayonner la commune? Quelle corrélation entre la fonction, la taille, l'importance, l'utilité sociale, la fréquentation ou le service rendus aux citoyens d'une part et le montant de la subvention. » On m'avait répondu lors de cette commission que ces associations étaient sérieuses -ce dont je ne doute pas- ... mais le sérieux d'une

association ne constitue pas un critère objectif pour une demande de subvention. Je constate qu'au moment où il y a urgence sociale, il y a une disparité importante entre les associations. L'absence de critères objectifs encourage toutes les subjectivités, voire le népotisme. Vous aviez évoqué qu'un travail serait fait sur les critères d'attribution, je constate que ce n'est toujours pas le cas. Cette absence de clef de répartition, conduit une nouvelle fois à voter contre cette délibération. Pour terminer, permettez moi de relever l'élégance, l'exercice jupitérien omnipotent et omniscient de votre gouvernance qui, avec le soutien de votre « Conseil de défense orthézien » s'autorise à annuler un événement aussi important que les Fêtes d'Orthez, sans même que le Conseil Municipal soit avisé et consulté. En cette matière comme en d'autres, on reconnaîtra votre profonde préoccupation démocratique. Décidément Monsieur le Maire, nous ne partageons pas les mêmes valeurs. »

Monsieur le Maire précise à Monsieur DELTEIL que s'il avait participé à la commission, il aurait eu réponse à ses questions. L'ensemble des charges supplétives ont été indiquées aux membres travaillant à la commission. Les montants de l'ensemble des subventions ont été débattus. Il estime que Monsieur DELTEIL est un peu « hors sol » en termes d'analyses et de jugements.

Monsieur LABENNE « lors du Conseil municipal du 28 juillet 2020, je vous avais demandé la création d'un indicateur financier chiffrant les avantages en nature consentis à toutes les associations percevant des subventions. J'avais essuyé un refus en m'expliquant que c'était trop compliqué, que les salles étaient partagées. Je me réjouis de constater que des études ont été faites sur certaines associations dont celles qui touchent plus de 23 000 € de subvention et j'en remercie les auteurs. Toutefois, ce type d'études est à poursuivre afin de connaître et maîtriser des moyens en nature supportés par la ville pour toutes les associations qui touchent des subventions. La cours des comptes vous y obligera. Je vous encourage à poursuivre ces études. »

Monsieur le Maire répond que ce n'était pas un refus. La cour des comptes ne contraindra pas la commune à faire cet exercice pour toutes les associations y compris lorsque est mis à disposition à titre ponctuel une salle à la mairie. C'est inchiffrable. Il remercie Monsieur LABENNE d'avoir félicité celles et ceux qui se sont emparés du sujet.

Madame DOMBLIDES souhaite avoir le résultat des montants des subventions pour les associations de Sainte-Suzanne puisque c'est le Conseil consultatif qui statue.

Monsieur BOUNINE indique que 1 500 € seront versés au club de foot, comme l'année dernière. Il rappelle qu'il y a eu une baisse de 10 à 15 % pour les autres clubs sportifs du fait de la baisse d'activité.

Madame DOMBLIDES souhaite que toutes les associations sans exception, puissent recevoir l'intégralité de leur subvention dans les plus brefs délais.

Madame BEUSTE précise que certains élus de Sainte-Suzanne souhaitaient que cette subvention soit augmentée mais elle s'y est opposée. Elle rappelle que c'est la seule association de Sainte-Suzanne qui demande une subvention.

Monsieur CONEJERO « L'année passée nous avons voté majoritairement le maintien du niveau de subvention aux associations car nous ne souhaitons pas ajouter de difficultés à une situation déjà bien compliquée.

Cette année nous saluons la baisse de ces mêmes subventions (même s'il ne s'agit que de 38K€) non seulement parce qu'il nous faut prendre en compte la baisse d'activité qu'ont vécu les associations, mais aussi parce que nous avons, nous conseil municipal, à faire comprendre que nous ne pouvons pas distribuer l'argent qui nous fait défaut.

Autre point qu'il me semble important de souligner :

Comme cela a été demandé dernièrement par certains membres de l'opposition, mais également parce c'est une recommandation de la Cours Régionale des Comptes, vous avez avancé sur le chiffrage des contributions en nature, apportées aux associations subventionnées au-dessus de 23K€.

Lors de la dernière commission qui traite de la vie associative, les chiffrages ont été présentés, et nous considérons que ce travail est très utile, qu'il permet de mettre en avant les efforts qu'une municipalité peut consentir aux associations, sans même que les bénéficiaires en aient toujours conscience.

Certes ceci n'est pas l'objet de la délibération, pour autant ce travail qu'il faudra renouveler chaque année pourra être bien utile pour les exercices futurs, lorsqu'il faudra discuter des contributions directes aux associations. »

Monsieur le Maire indique que le tableau des charges supplétives de l'année sera transmis aux associations lors du versement du montant de la subvention de façon à ce que cela soit lisible par tout le monde. Les communes associées font un effort conséquent vers le tissu associatif et c'est aussi une des richesses de la ville qu'il faut accompagner.

Monsieur DELTEIL demande à avoir connaissance du tableau des charges supplétives.

Monsieur le Maire rappelle que ces informations ont été transmises lors de la commission. Cela ne fait pas l'objet de décisions qui doivent être délibérées. Il l'invite à se rapprocher de l'adjoint chargé de la vie associative.

Ce rapport est adopté par 31 voix pour – 2 abstentions.

Conventions de mandat autorisant la commune à solliciter et percevoir les subventions pour le compte des riverains (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte administratif et financier 2020 – Eau potable (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Le compte administratif et financier 2020 de l'eau potable est adopté par 30 voix pour – 2 abstentions.

Monsieur BOUNINE quitte la séance.

Affectation des résultats – Eau potable (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté par 30 voix pour – 2 abstentions.

Monsieur BOUNINE revient en séance.

Budget Primitif 2021 – Eau potable (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Le budget primitif 2020 de l'eau potable est adopté par 31 voix pour – 2 abstentions.

Compte administratif et financier 2020 – Assainissement (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Le compte administratif et financier 2020 de l'assainissement est adopté par 30 voix pour – 2 abstentions.

Affectation des résultats – Assainissement (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté par 31 voix pour – 2 abstentions.

Budget Primitif 2021 – Assainissement (Rapporteur - Jean-Jacques SENSEBE)

Le budget primitif 2020 de l'assainissement est adopté par 31 voix pour – 2 abstentions.

Répartition des charges indirectes ou partagées (Rapporteur - Jean-Pierre CARRERE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté par 31 voix pour – 2 abstentions.

Dégrèvements – factures consommation d'eau (Rapporteur - Philippe ETCHEBERST)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance levée à 21 h 50

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Affiché en mairie le
Transmis aux élus le

19 AVR. 2021
19 AVR. 2021

